

Communauté d'Agglomération de Haguenau

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

Année 2022

Secteur Basse Moder
(production uniquement)

présenté conformément à l'article L.22245 du code général des
collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Sommaire

L'exercice de la compétence	3
Le patrimoine	5
La qualité de l'eau	10
Les données financières.....	13
Les performances du service	15
Les investissements réalisés en 2022	18
Actualité et perspectives 2023	20
Annexes.....	21
<u> </u> <i>Synthèse de la qualité de l'eau 2022</i>	21
<u> </u> <i>Lettre d'information de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse</i>	29

L'exercice de la compétence

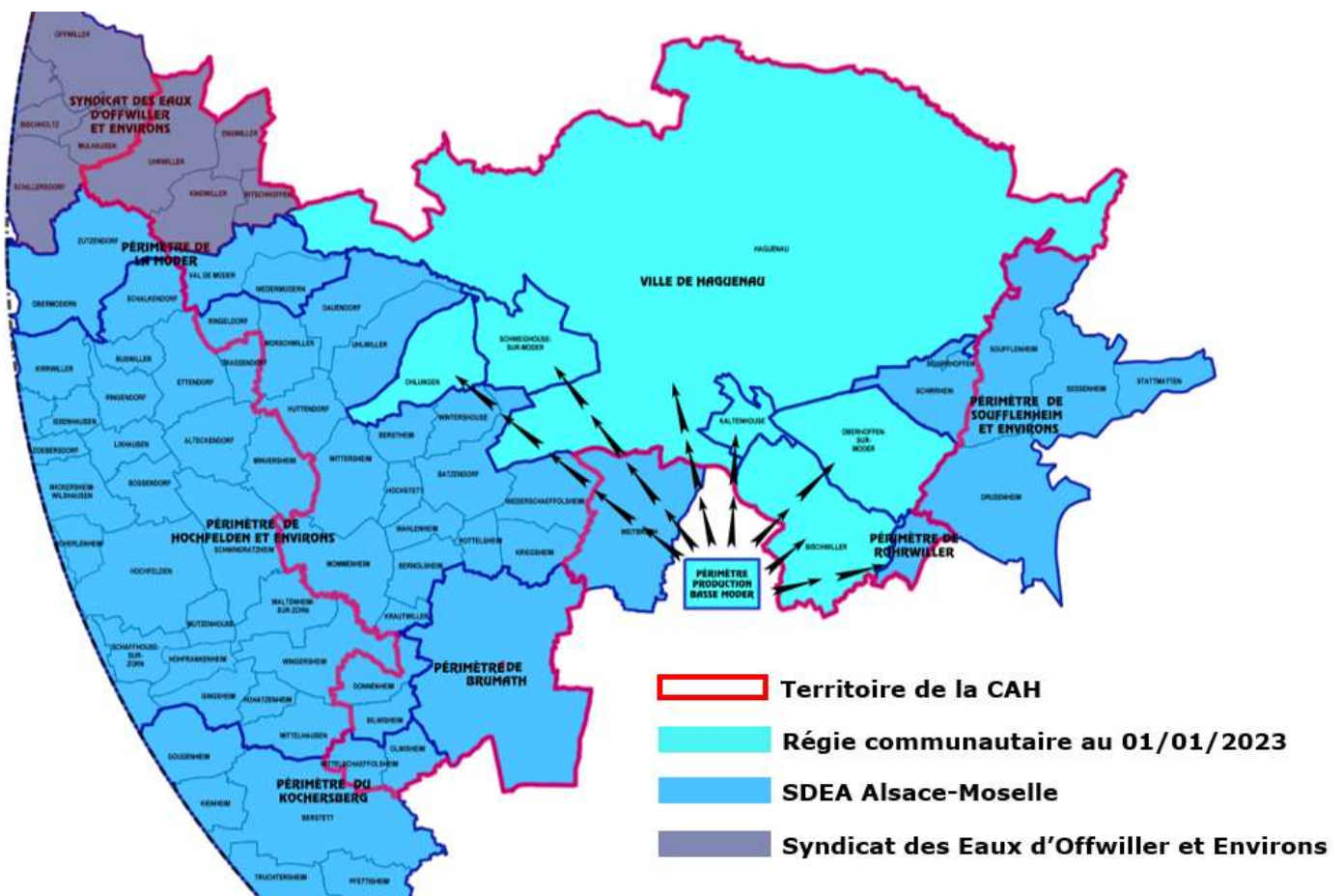
Les périmètres de gestion

La Communauté d'Agglomération de Haguenau est devenue compétente pour la gestion de l'eau potable sur son territoire en date du 1^{er} janvier 2020, en application des dispositions prévues par la Loi du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe). Elle décide de s'appuyer sur les structures syndicales existantes dans 30 des 36 communes de l'agglomération pour l'exercice de cette compétence.

Elle crée en 2022 une Direction des Cycles de l'Eau et décide la création au 1^{er} janvier 2023 d'une régie communautaire de distribution d'eau pour exercer cette compétence en régie, à l'échéance des contrats de délégation de service public, sur les 6 communes non intégrées à des structures syndicales : Bischwiller, Haguenau, Kaltenhouse, Oberhoffen-sur-Moder, Ohlungen et Schweighouse-sur-Moder.

Ces 6 Communes sont alimentées en eau par les installations de production de la CAH – secteur Basse-Moder.

Le présent rapport porte sur le service public d'eau potable 2022 du **secteur Basse Moder** (production uniquement).



La Direction des Cycles de l'Eau

La Direction des Cycles de l'Eau de la CAH comprend **35 agents mutualisés** en charge de la réalisation en régie de l'ensemble des missions du service de l'eau et de l'assainissement :

- La gestion de la clientèle et de la facturation,
- La maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux sur les installations de distribution d'eau et de collecte d'assainissement,
- L'exploitation quotidienne des réseaux et des ouvrages,
- La surveillance de la qualité de l'eau.

En outre, 2 agents parmi ces effectifs sont en charge de la gestion des cours d'eau, dans le cadre de l'exercice de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

La direction est installée au 9 chemin du Gaz à Haguenau. Les usagers y trouvent un point d'accueil pour tout renseignement concernant le service pendant les heures d'ouverture :

du lundi au vendredi de **8h à 12h** et de **13h30 à 17h30**.

L'accueil de la direction est joignable au **03 88 73 71 71**. Ce numéro unique renvoie vers un service d'astreinte technique en dehors des heures ouvrées du service pour le traitement des urgences (rupture de réseau, dégradation de la qualité de l'eau, coupure d'eau, bouchage de l'assainissement).

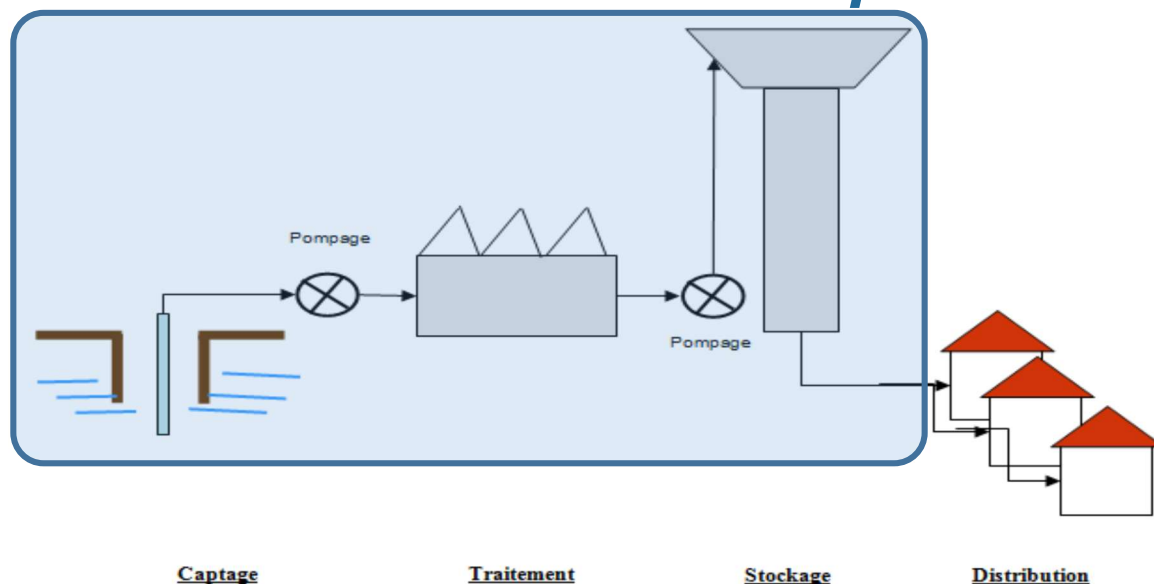
Les moyens matériels (engins de chantier, véhicules, outillage) et le stock de fournitures sont concentrés sur le site du chemin du Gaz à Haguenau et permettent d'intervenir directement sur le réseau, d'en assurer la maintenance, de réaliser et de renouveler les branchements d'eau potable et d'assainissement.



Les installations de production d'eau de la CAH – secteur Basse Moder sont exploitées par la société **SUEZ EAU France** dans le cadre d'un contrat de délégation de service public.

Le patrimoine

Schéma d'adduction en eau potable



La CAH – secteur Basse Moder est un périmètre de production d'eau. Son patrimoine est constitué, de forages, d'usines de traitement de l'eau, de réseaux de transport intercommunaux, de réservoirs et de stations de pompage.

Les forages

La CAH – secteur Basse Moder prélève l'eau dans les nappes souterraines grâce à ses **6 forages** situés à Bischwiller, Oberhoffen-sur-Moder et Rohrwiller. Ces ouvrages sont tous Déclarés d'Utilité Publique.

Nom de la ressource	Localisation	Type de ressource	Capacité de pompage (m ³ /j) Théorique (base :24h/j)	Capacité de pompage (m ³ /j) réelle (base : 20h/j)	Avancement de la DUP	Principales caractéristiques	Problématiques éventuelles
Forage puits Piézo (234.4.90)	Bischwiller	Eau souterraine profonde	7200	5 000	OK	Equipé de 2 pompes immergées de 150 m ³ /h	Présence de sulfates et métabolites de pesticides. Utilisé uniquement pour les lavages depuis juillet 2021.
Forage puits Sud Est (234.4.89)	Bischwiller	Eau souterraine profonde	3600	3 000	OK	Equipé de 2 pompes immergées de 150 m ³ /h	
Forage 1 (234.3.155)	Oberhoffen sur Moder	Eau souterraine profonde	14400	12 000	OK	Equipé de 2 pompes immergées de 300 m ³ /h	Présence de chlorure de vinyle

Nom de la ressource	Localisation	Type de ressource	Capacité de pompage (m3/j) Théorique (base :24h/j)	Capacité de pompage (m3/j) réelle (base : 20h/j)	Avancement de la DUP	Principales caractéristiques	Problématiques éventuelles
Forage 2 (234.4.154)	Oberhoffen sur Moder	Eau souterraine profonde	14400	5 000 (à confirmer par un essai de pompage)	OK	Equipé de 2 pompes immergées de 300 m3/h	Forage ayant perdu plus de 50% de sa capacité de pompage. Forage de substitution en cours de réalisation.
Forage 1 (67.407.003)	Rohrwiller	Eau souterraine profonde	5400	4 500	OK	Equipé d'une pompe immergée de 225 m3/h à vitesse variable	Présence de métabolites de pesticides. Traitement provisoire à l'étude.
Forage 2 (67.407.004)	Rohrwiller	Eau souterraine profonde	5400	4 500	OK	Equipé d'une pompe immergée de 225 m3/h à vitesse variable	Présence de métabolites de pesticides. Traitement provisoire à l'étude.

Les usines de traitement

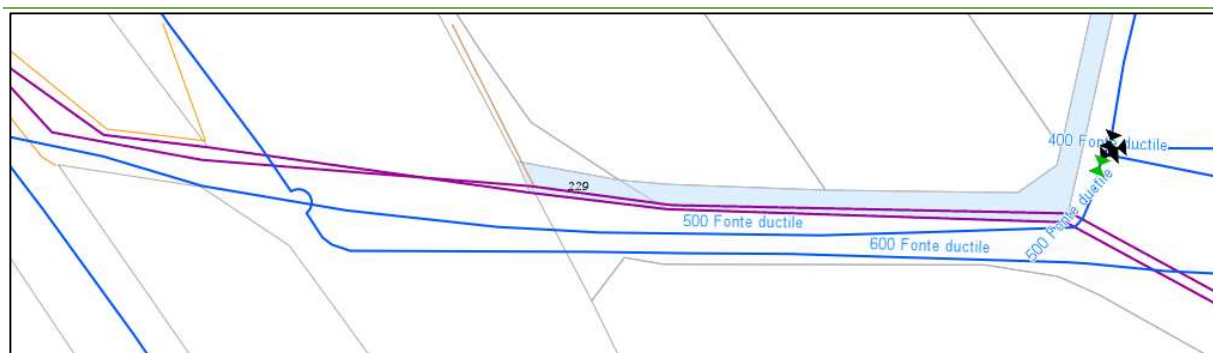
Avant d'être vendue aux différentes Communes, l'eau, qui est naturellement riche en manganèse et en fer, est traitée et désinfectée. Même si l'eau provient de plusieurs usines de potabilisation distinctes, elle va subir les mêmes traitements : une double filtration sous pression pour éliminer le fer et le manganèse **par voie biologique**, puis une chloration, avant d'être injectée dans le réseau.

L'eau brute des forages d'Oberhoffen-sur-Moder, qui représente en volume la moitié de la production d'eau de la collectivité, subit un traitement supplémentaire pour l'élimination du chlorure de vinyle. Cette eau est ensuite traitée puis envoyée dans le réseau de distribution de la CAH – secteur d'Oberhoffen-sur-Moder.

Commune	Site	Année de mise en service	Capacité de production	Unité
BISCHWILLER	STATION DE TRAITEMENT DE BISCHWILLER	-	14 400	m ³ /j
HERRLISHEIM	STATION DE TRAITEMENT DE ROHRWILLER	-	4 800	m ³ /j
OBERHOFFEN-SUR-MODER	STATION DE TRAITEMENT DE OBERHOFFEN	1995	10 800	m ³ /j

Le réseau de transport

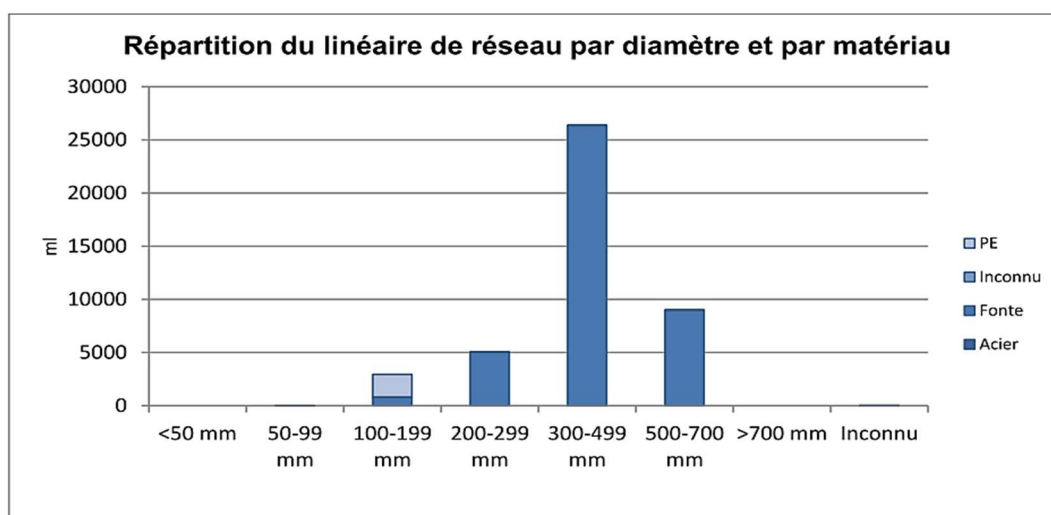
L'eau traitée est transportée en direction des Communes et leurs réservoirs via un réseau intercommunal de grand diamètre (Ø 350 à 600 mm). Ce réseau s'étend sur un linéaire de **43,415 km**.



Extrait du plan du réseau d'eau potable

Les réseaux de transport de la CAH – secteur Basse Moder sont constitués :

- De fonte (**94,82 % du linéaire**)
- D'acier (**0,02 %**)
- De PEHD (**5,05 %**)
- D'un matériau non renseigné (**0,10 %**)



Les réservoirs

La CAH – secteur Basse Moder est dotée de **5 réservoirs**. Ces ouvrages permettent, grâce à leur grande capacité, de répondre aux pics de consommation des usagers sans avoir à surdimensionner les installations de production. Ils font ainsi office de tampons entre les capacités de production et les besoins instantanés en eau des consommateurs.

Commune	Site	Année de mise en service	Volume utile	Unité
BISCHWILLER	RESERVOIR DE BISCHWILLER	1978	1 200	m ³
HAGUENAU	RESERVOIR DE HAGUENAU	1978	2 200	m ³
OHLUNGEN	RESERVOIR D'OHLUNGEN	1978	184	m ³
SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER	RESERVOIR + FORAGE DE SCHWEIGHOUSE ZI	1978	1 100	m ³
SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER	RESERVOIR DE BOCKSBURG	1978	460	m ³

Les accessoires de réseau



Les vannes :

Elles permettent de couper l'eau dans une conduite ou de réguler le débit. Elles sont indispensables pour les opérations de maintenance, de réparation ou pour raccorder les nouveaux abonnés au réseau principal (branchements neufs).

Les ventouses :

Elles permettent d'évacuer les poches d'air qui sont présentes dans le réseau (souvent lors de la mise en eau d'une conduite ou suite à une réparation de rupture).



Les compteurs :

De taille variable, ils mesurent les volumes délivrés à chacune des Communes desservies par le réseau de transport. Les données mesurées sont rapatriées en temps réels vers les installations de télégestion pour détecter au plus vite les éventuelles anomalies (fuites, ruptures).



1 robinet-vanne renouvelé en 2022

Aucune ventouse renouvelée en 2022

1 compteur renouvelé en 2022

Désignation	2021	2022	N/N-1 (%)
Débitmètres achat / vente d'eau et sectorisation	1	1	0,0%
Détendeurs / Stabilisateurs	2	2	0,0%
Equipements de mesure de type compteur	30	30	0,0%
Equipements de mesure de type pression	-	1	-
Hydrants (bouches et poteaux incendies)	13	6	- 53,8%
Régulateurs débit	4	4	0,0%
Vannes	186	188	1,1%
Vidanges, purges, ventouses	89	88	- 1,1%

Les stations de pompage

La CAH – secteur Basse Moder est équipée de **2 stations de pompage**. Ces installations permettent de pomper l'eau d'un secteur de distribution à un autre bénéficiant d'une pression plus élevée.

Commune	Site	Année de mise en service	Débit nominal	Unité
KALTENHOUSE	SURPRESSEUR DE KALTENHOUSE	2005	180	m ³ /h
OHLUNGEN	SURPRESSEUR D'OHLUNGEN	1978	60	m ³ /h

La station de surpression de Kaltenhouse permet d'interconnecter les 2 secteurs de pression de la CAH : le secteur de Bischwiller et Rohrwiller et le secteur de Haguenau, Kaltenhouse, Oberhoffen-sur-Moder, Ohlungen et Schweighouse-sur-Moder.

La station de surpression d'Ohlungen permet le remplissage du réservoir communal depuis le réseau de distribution de Schweighouse-sur-Moder.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

[P103.2B] Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120, à la fois :

- le niveau de connaissance du réseau et des branchements,
- et l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service d'eau potable.

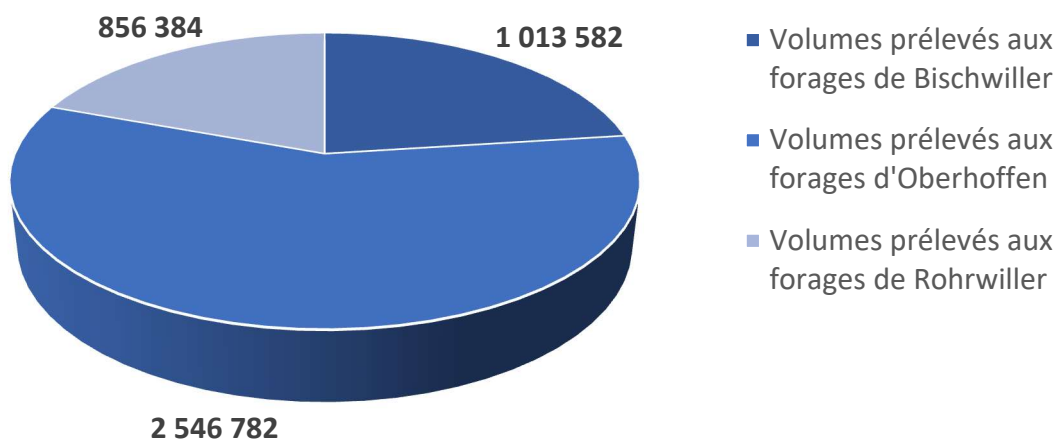
Selon la grille d'évaluation de cet indicateur, **la CAH – secteur Basse Moder obtient la note de 90**. L'indicateur de la CAH – secteur Basse Moder ne peut dépasser 100, en raison de l'absence de branchements. Il atteindra cette valeur maximale en 2023, avec la mise en œuvre d'un programme pluriannuel des investissements.

La qualité de l'eau

Les volumes mis en distribution

La production cumulée des forages en exploitation est de **4 416 748 m³** sur l'année **2022** (volumes prélevés), en nette progression par rapport à 2021 en raison de la hausse de consommation estivale.

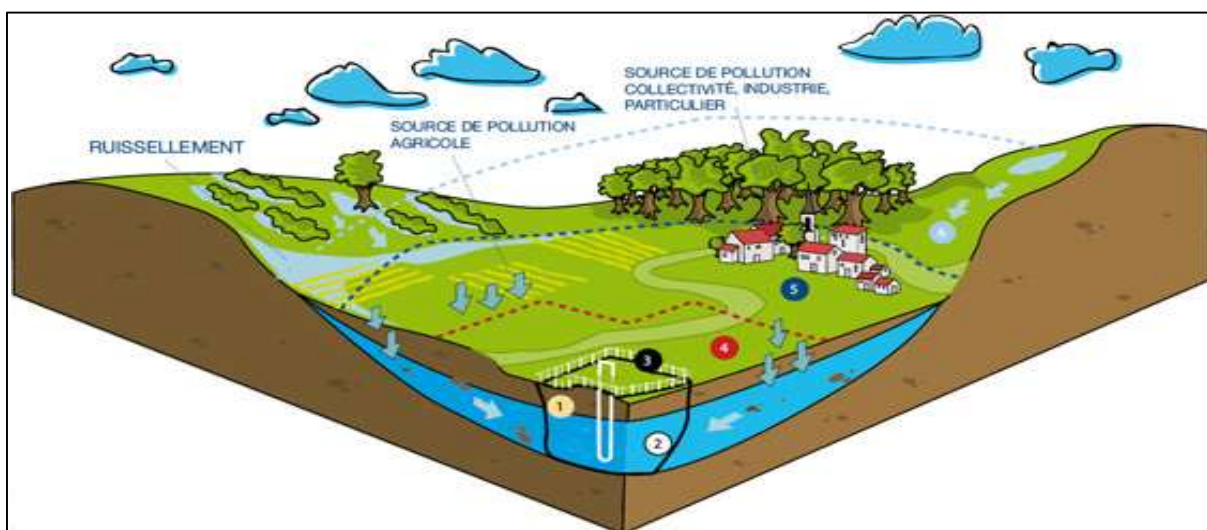
Répartition des volumes d'eau prélevés (m³/an)



Protection de la ressource

Tous les forages sont protégés par des périmètres de protection immédiate et rapprochée.

Le Périmètre de Protection Immédiate (PPI - 3) est clôturé et interdit à toute activité (sauf dérogation) n'ayant pas de rapport avec l'exploitation ou avec



l'entretien des ouvrages de prélèvement. Le Périmètre de Protection Rapprochée (PPR - 4) réglemente toutes les activités pouvant provoquer une pollution du sol, et pouvant entraîner une pollution de l'eau.

[P108.3] Le niveau de protection de la ressource est mesuré à l'aide d'un **indice d'avancement de la protection de la ressource en eau établi à 80 %**. La mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté permettrait de maximiser cet indicateur.

Les caractéristiques de l'eau distribuée

Paramètre	Valeur moyenne	Limite réglementaire
Nitrates	0,46 mg/l	50 mg/l
Chlorures	28,2 mg/l	250 mg/l
Sodium	11,7 mg/l	200 mg/l
Fluor	0,07 mg/l	1,5 mg/l
Dureté tH	32,8 °F	/
Pesticides pertinents (Alachlore OXA)	0,12 µg/l	0,1 µg/l
Somme des pesticides pertinents	0,12 µg/l	0,5 µg/l
pH	7,8	6,5 < pH < 9

L'eau potable mise en distribution est naturellement riche en minéraux, caractéristique typique des eaux de la nappe d'Alsace. Idéale pour couvrir les besoins quotidiens de notre organisme en minéraux, cette eau peut causer quelques désagréments sur les installations d'eau chaude sanitaire (dépôts, incrustations). L'installation d'un adoucisseur peut être recommandée pour pallier cet inconvénient.

Taux de conformité des analyses d'eau

La qualité de l'eau est étroitement surveillée par l'Agence Régionale de Santé du Grand Est (ARS), qui a effectué **60** prélèvements au cours de l'année **2022**.

Conformité microbiologique

- **25** analyses microbiologiques
- **0** analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires
- **100 %** de conformité aux paramètres microbiologiques

[P101.1] En **2022**, l'eau distribuée par la CAH – secteur Basse Moder, présente une excellente qualité bactériologique (**100 % de conformité**).

Conformité physico-chimique

- **35** analyses physico-chimiques
- **19** analyses non-conforme aux limites de qualité réglementaires
- **45,7 %** de conformité aux paramètres physico-chimiques

[P102.0] En **2022**, l'eau distribuée par la CAH – secteur Basse-Moder, présente une qualité physico-chimique moyenne (**45,7 % de conformité**) en raison de la présence résidus de pesticides. Ce constat résulte de l'intégration par l'ARS de nouveaux paramètres au programme d'analyses.

Des métabolites (produits de dégradation) d'herbicides (métolachlore ESA, métolachlore NOA et alachlore OXA) ont été mesurés à des valeurs supérieures aux limites de qualité en vigueur. La présence de ces molécules dans l'eau à des teneurs inférieures à leur valeur sanitaire maximale ou leur valeur de vigilance, bien que constituant une non-conformité réglementaire, ne présente pas de risque sanitaire pour le consommateur.



Les données financières

Le coût de production de l'eau

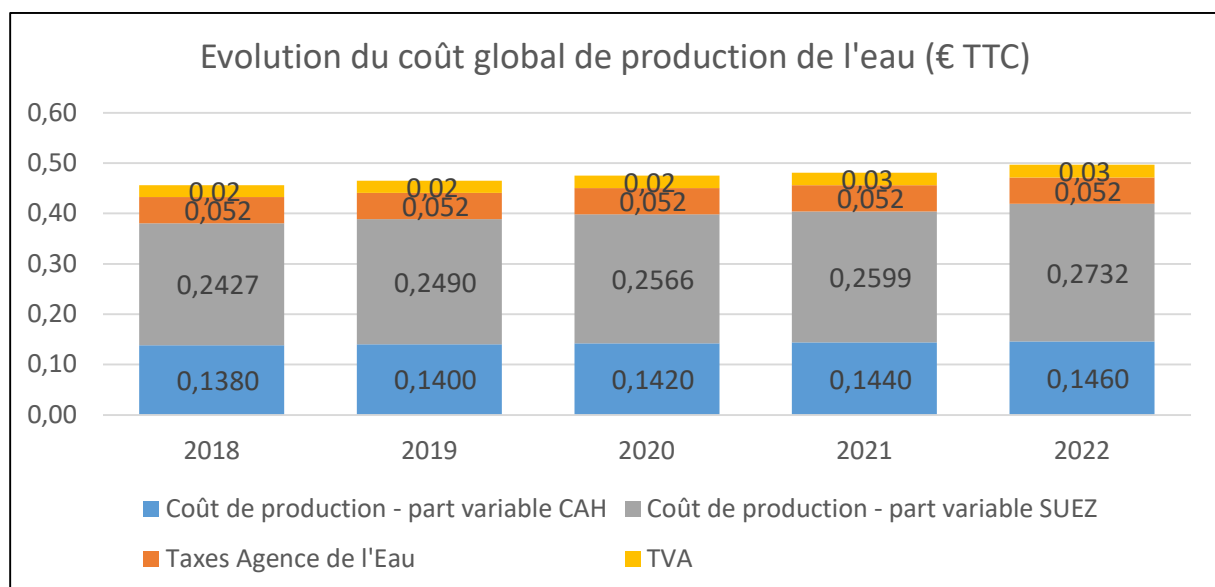
Le coût de production de l'eau couvre les charges d'exploitation des installations du délégataire SUEZ et permet les investissements de la CAH pour renouveler et améliorer les installations.

Il est ainsi constitué d'un tarif SUEZ qui s'établit à **0,2732 €HT/m³** et d'un tarif CAH qui s'élève à **0,1460 €HT/m³**, soit un total de **0,4192 €HT/m³** au **1^{er} janvier 2022**.

Le coût global de production de l'eau

Il comprend le coût de production, le montant des taxes Agence de l'eau et de la TVA.

Les composantes du tarif sont révisées annuellement par décision du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de Haguenau. En complément, la part du tarif revenant au délégataire en charge de la production d'eau est actualisée trimestriellement, selon les clauses du contrat de délégation du service public.



Ainsi, les tarifs évoluent annuellement pour, d'une part, compenser l'effet de l'inflation des charges d'exploitation, et d'autre part, permettre la réalisation des investissements nécessaires à l'amélioration et au renouvellement des infrastructures.

Au **1^{er} janvier 2022**, le coût global de production de l'eau pour un abonné domestique s'élevait à **0,4971 € TTC par m³**.

Durée d'extinction de la dette

[P153.2] Cet indicateur présente le nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service d'eau potable.

- Encours total de la dette au 31/12/2022 : **2 342 869 €**
- Autofinancement brut de l'année : **2 184 193 €**
- Durée d'extinction de la dette : **1,07 années**

Cet indicateur porte sur la globalité du budget annexe Eau Potable de la CAH. Le niveau d'endettement de celui-ci est parfaitement maîtrisé.

Les performances du service

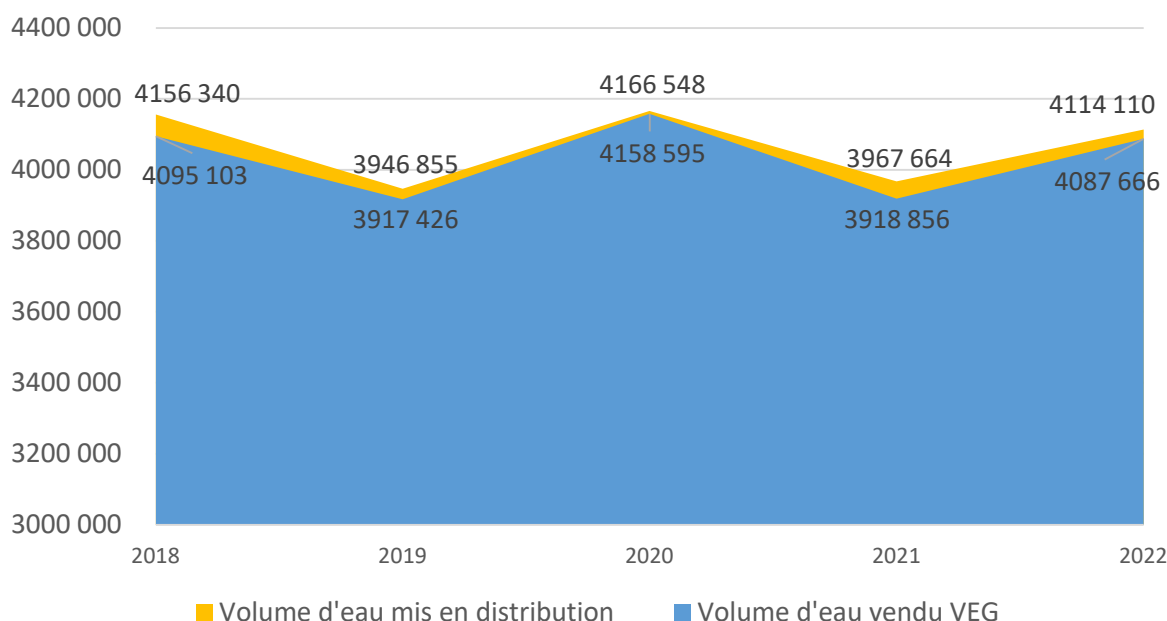
Rendement du réseau de transport

[P104.3] Le rendement du réseau est obtenu en faisant le rapport entre, d'une part, le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part, le volume mis en distribution. Exprimé en pourcentage, c'est un indicateur majeur dans l'évaluation de la performance du réseau à distribution.

- **Volume mis en distribution :** **4 114 110 m³** (sortie usines)
- Volume autorisé non compté : **2 946 m³**
- Volume vendu en gros : **4 087 666 m³**
- **Volume consommé autorisé :** **4 090 612 m³**
- Rendement global du réseau : **99,43 %**

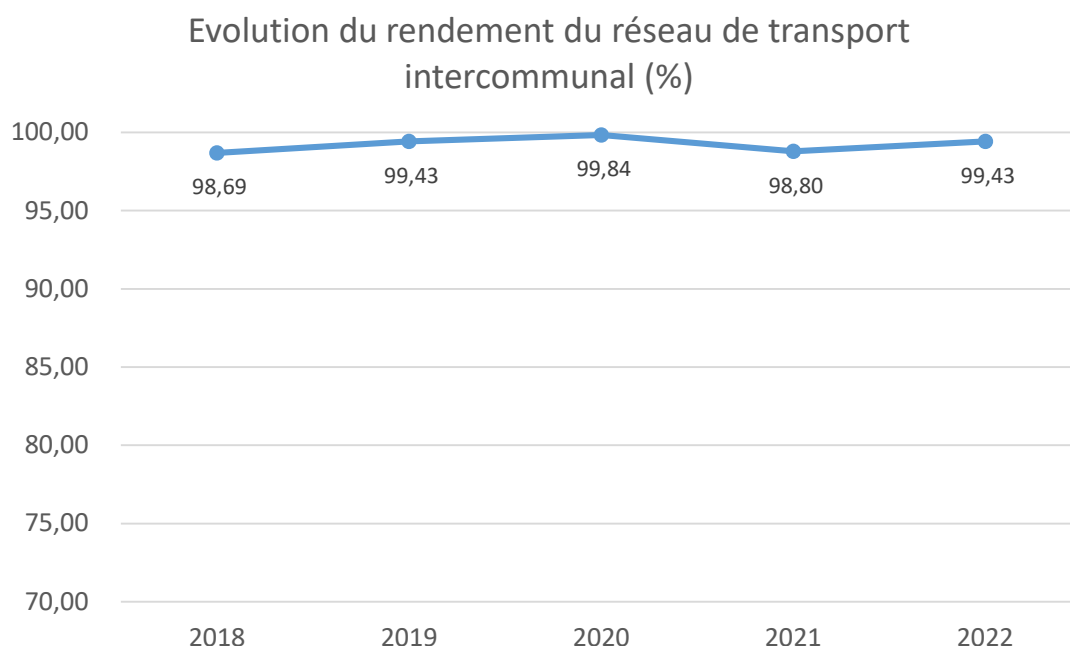
Les performances du réseau de transport de la CAH – secteur Basse Moder sont d'un excellent niveau, bien supérieur à la moyenne nationale qui s'établit à **80,1%** (donnée 2020).

Evolution des volumes vendus par rapport aux volumes mis en distribution (m³/an)



Les pertes du réseau sont dues aux volumes d'eau qui s'échappent des conduites par des petites fuites ou encore des volumes prélevés non comptabilisés (volumes de service ou prélèvements non autorisés...).

Les volumes vendus aux communes desservies connaissent une relative stabilité ces 5 dernières années, malgré une légère fluctuation liée aux conditions climatiques.



Le rendement peut varier d'une année sur l'autre en fonction des incidents qui peuvent arriver sur le réseau (ruptures, fuites). La surveillance quotidienne des volumes mis en distribution par l'exploitant (SUEZ) permet de détecter rapidement les évolutions anormales, et ainsi de maîtriser cet indicateur.

Indice linéaire de consommation (ILC)

Il reflète la densité des consommations sur le réseau. Cet indicateur sera donc plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural :

Type de réseau	Indice linéaire de consommation (m ³ /jour/km)
Réseau de type rural	ILC < 10 m ³ /jour/km
Réseau de type semi rural	10 m ³ /jour/km < ILC < 35 m ³ /jour/km
Réseau de type urbain	35 m ³ /jour/km < ILC < 55 m ³ /jour/km
Réseau de type hyper urbain	ILC > 55 m ³ /jour/km

$$\frac{4\,090\,612}{43,415 \times 365} = 258,14 \text{ m}^3 / \text{km} / \text{jour}$$

Le réseau de transport de la CAH – secteur Basse Moder peut être qualifié de réseau hyper urbain. Cet indicateur est cependant biaisé, car il porte uniquement sur le réseau de transport.

Indice linéaire des volumes non comptés

[P105.3] Il reflète la politique de comptage des volumes aux points de livraison (compteur de vente en gros) et l'efficacité de la gestion de ces comptages. Un indice bas signifie une bonne connaissance des volumes consommés.

$$\frac{V \text{ distribué} - V \text{ vendu}}{\text{Nb de jours} \times \text{Linéaire réseau}} = \frac{4\,114\,110 - 4\,087\,666}{365 \times 43,415} = \mathbf{1,67 \text{ m}^3/\text{km}/\text{jour}}$$

Indice linéaire de pertes (ILP)

[P106.3] L'indice linéaire des pertes en réseau évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les pertes par fuites sur le réseau.

$$\text{Volume journalier de pertes} = \frac{V \text{ distribué} - V \text{ consommé autorisé}}{\text{Nombre de jours}} = \frac{4\,114\,110 - 4\,090\,612}{365} = \mathbf{64,38 \text{ m}^3/\text{j}}$$

$$\frac{\text{Volume journalier de pertes}}{\text{Longueur du réseau}} = \frac{64,38}{43,415} = \mathbf{1,48 \text{ m}^3/\text{km}/\text{jour}}$$

Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

[P151.1] Cet indicateur sert à mesurer la continuité du service d'eau potable en suivant le nombre de coupures d'eau imprévisibles pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été prévenus au moins 24h à l'avance, rapporté à 1000 abonnés.

Ces interruptions de service sont dues, en général, à des ruptures de canalisations. Des coupures peuvent également être décidées inopinément pour cause de pollution représentant un danger pour la population.

- Nombre de ruptures sur réseau principal avec coupure d'eau, pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance : **2 ruptures**

$$\frac{\mathbf{2 \times 1\,000}}{\mathbf{19\,078}} = \mathbf{0,10 \text{ pour } 1\,000 \text{ abonnés}}$$

Ces ruptures accidentelles ne génèrent pas systématiquement une coupure d'eau chez l'utilisateur, grâce au maillage des réseaux de transport.

Les investissements réalisés en 2022

Les principaux investissements réalisés en 2022 ont concerné une opération de renouvellement d'un réseau de transport alimentant le château d'eau de Bischwiller et les travaux de foration d'un nouveau puits à proximité de l'usine de traitement d'eau d'Oberhoffen-sur-Moder, dénommé forage F2Bis.

Ces investissements s'inscrivent dans une politique de maîtrise du vieillissement des installations. Le renouvellement régulier des puits permet en outre une sécurité d'approvisionnement en eau sur le long terme.

Ces chantiers ont été réalisés pour un coût d'investissement de **277 106,61 € HT**. La création du forage F2Bis se poursuit en 2023.

Renouvellement du réseau

Rue du Rhin à Bischwiller
TOTAL

331,67 m

331,67 m

La longueur totale du réseau d'eau potable s'établit ainsi **au 31/12/2022 à 43,415 km**.

Taux moyen de renouvellement des réseaux

[P107.2] Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchement) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur actuelle du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

Détail du renouvellement annuel :

	2018	2019	2020	2021	2022
Longueur	749 m	0 m	642 m	0 m	332 m
Renouvellement					0,79

- Linéaire de réseau renouvelé (moyenne sur 5 ans) : **0,345 km**
- Longueur actuelle du réseau : **43,415 km**
- Taux moyen de renouvellement des réseaux (moyenne sur 5 ans) :

$$\frac{0,345 \times 100}{43,415} = 0,79 \%$$

Ce taux de renouvellement suppose qu'un réseau doit durer près de 130 ans avant d'être renouvelé. Cet indicateur est à améliorer dans les prochaines années pour assurer une bonne gestion du patrimoine enterré.

Actualité et perspectives 2023

Programme de travaux 2023 en adduction d'eau potable

La Communauté d'Agglomération de Haguenau a décidé de mettre en œuvre un programme ambitieux de renouvellement du patrimoine suivant un Programme Pluriannuel d'Investissement.

Parmi les actions programmées en 2023, on notera les investissements clés suivants qui représentent un budget de **1 387 720 € HT** :

- **L'achèvement et la mise en service en 2023 du nouveau forage d'eau potable F2Bis à Oberhoffen-sur-Moder ;**
- **La réalisation d'une étude du schéma directeur de production d'eau potable**, ayant pour objectif la définition d'un programme de réhabilitation des installations de production, l'étude de la structuration du système de production d'eau et l'étude de conception du traitement des métabolites à mettre en place ;
- **La poursuite des études engagées en 2022 pour la définition des Aires d'Alimentation des Captages** et la mise en œuvre d'actions de préservation de la ressource en eau en partenariat avec la profession agricole ;
- **Les travaux de régénération des deux forages de Rohrwiller** (brossage mécanique et aspiration des concrétions et des accumulations de sable dans les puits), de façon à restituer leur pleine capacité de production à ces ouvrages.

Une provision de **20 000 € HT** vient compléter cette enveloppe budgétaire pour permettre le remplacement d'équipements sur les ouvrages de production, ce qui porte le programme d'investissement 2023 à **1 407 720 € HT**.

Annexes

Synthèses de la qualité de l'eau 2022 (ARS)



ZONE DE DISTRIBUTION : CAH - BISCHWILLER

Conclusion sanitaire

2022

La présence de NOA et ESA métolachlore conduit à noter la qualité de l'eau distribuée par un indice dégradé en 2022. A la lumière de nouvelles connaissances scientifiques, ce métabolite de pesticides a été classé, par l'ANSES, non pertinent pour l'eau potable au cours de l'année 2022. Il n'est plus pris en compte dans l'indicateur de qualité depuis le 01/10/2022. Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

B

A : Eau de bonne qualité

B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées

C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation

D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 25 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 286 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par 2 captages. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement d'élimination du fer, du manganèse et de désinfection par chloration.

Votre réseau alimente 12746 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE HAGUENAU ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE HAGUENAU »

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **25**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **4**
Valeur moyenne : **1,05 mg/L**
Valeur maxi : **1,2 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

B

Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **7**
Nombre de mesures : **217**
Conformité : **29 %**
Valeur maxi : **3 microgramme/L (esa metolachlore)**
Substance(s) non conforme(s) : **esa metolachlore ; metolachlor noa 413173 ; total des pesticides analysés**

FLUOR

A

Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0,07 mg/L**
Valeur maxi : **0,07 mg/L**

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ENTRETIEN



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU PRIVÉ



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

SÉCHERESSE



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 28/06/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **4**
Valeur moyenne : **40,9 °f**
Valeur maxi : **41,3 °f**

SODIUM

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **7,2 mg/L**
Valeur maxi : **7,2 mg/L**

CHLORURES

Composés naturels des eaux, très répandus dans la nature. Ils sont peu toxiques mais peuvent à des doses élevées nuire au goût de l'eau et favoriser la corrosion des canalisations. Le maximum réglementaire est 250 mg/L.

Nombre de prélèvements : **4**
Valeur moyenne : **24,5 mg/L**
Valeur maxi : **25 mg/L**



ZONE DE DISTRIBUTION : CAH - HAGUENAU

Conclusion sanitaire

2022

L'eau distribuée présente des concentrations en pesticides élevées, mais inférieures aux valeurs définies pour limiter les usages. Des actions destinées à améliorer sa qualité sont en cours (ou sont à mener). Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 87 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 312 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par 4 captages. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement d'élimination du fer, du manganèse chlorure de vinyle et de désinfection par chloration.

Votre réseau alimente 35196 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE HAGUENAU ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE HAGUENAU »

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ENTRETIEN



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU PRIVÉ



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

SÉCHERESSE



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 09/06/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

Indicateur global de qualité

C

A : Eau de bonne qualité

B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées

C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation

D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **84**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **9**
Valeur moyenne : **0,456 mg/L**
Valeur maxi : **0,9 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

C

Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **19**
Nombre de mesures : **456**
Conformité : **11 %**
Valeur maxi : **0,79 microgramme/L (esa metolachlore)**
Substance(s) non conforme(s) : **esa metolachlore ; metolachlor noa 413173 ; oxaalachlore ; total des pesticides analysés**

FLUOR

A

Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **0,07 mg/L**
Valeur maxi : **0,09 mg/L**

CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE (CVM)

A

Les valeurs mesurées sont conformes à la limite de qualité (0,5 microgramme/L).

Élément d'origine industrielle, provenant d'une migration dans l'eau à partir de certaines conduites en PVC fabriquées avant 1980 ou, plus rarement, d'une contamination de la ressource. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **6**
Valeur moyenne : **0 microgramme/L**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **9**
Valeur moyenne : **32,8 °f**
Valeur maxi : **35,2 °f**

SODIUM

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **11,7 mg/L**
Valeur maxi : **16 mg/L**



ZONE DE DISTRIBUTION : CAH - KALTENHOUSE

Conclusion sanitaire

2022

L'eau distribuée présente des concentrations en pesticides dépassant la limite de qualité, mais inférieures aux valeurs définies pour limiter les usages. Des actions destinées à améliorer sa qualité sont en cours (ou sont à mener). Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

C

A : Eau de bonne qualité

B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées

C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation

D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 21 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 312 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par 4 captages. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement d'élimination du fer, du manganèse chlorure de vinyle et de désinfection par chloration.

Votre réseau alimente 2450 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « SUEZ EAU FRANCE SAS - AGENCE ALSACE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE HAGUENAU »

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ENTRETIEN



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU PRIVÉ



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

SÉCHERESSE



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 26/06/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **18**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **9**
Valeur moyenne : **0,456 mg/L**
Valeur maxi : **0,9 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

C

Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **14**
Nombre de mesures : **435**
Conformité : **7 %**
Valeur maxi : **0,79 microgramme/L (esa metolachlore)**
Substance(s) non conforme(s) : **esa metolachlore ; metolachlor noa 413173 ; oxaalachlore ; total des pesticides analysés**

FLUOR

A

Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **0,07 mg/L**
Valeur maxi : **0,09 mg/L**

CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE (CVM)

A

Élément d'origine industrielle, provenant d'une migration dans l'eau à partir de certaines conduites en PVC fabriquées avant 1980 ou, plus rarement, d'une contamination de la ressource. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **6**
Valeur moyenne : **0 microgramme/L**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **9**
Valeur moyenne : **32,8 °f**
Valeur maxi : **35,2 °f**

SODIUM

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **11,7 mg/L**
Valeur maxi : **16 mg/L**



ZONE DE DISTRIBUTION : CAH - OBERHOFFEN-SUR-MODER

Conclusion sanitaire

2022

L'eau distribuée présente des concentrations en pesticides dépassant la limite de qualité, mais inférieures aux valeurs définies pour limiter les usages. Des actions destinées à améliorer sa qualité sont en cours (ou sont à mener). Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 22 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 312 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par 4 captages. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement d'élimination du fer, du manganèse chlorure de vinyle et de désinfection par chloration.

Votre réseau alimente 3497 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : «SUEZ EAU FRANCE».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE HAGUENAU »

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ENTRETIEN



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU PRIVÉ



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

SÉCHERESSE



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 09/06/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

Indicateur global de qualité

C

A : Eau de bonne qualité

B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées

C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation

D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **19**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **9**
Valeur moyenne : **0,456 mg/L**
Valeur maxi : **0,9 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

C

Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **16**
Nombre de mesures : **443**
Conformité : **13 %**
Valeur maxi : **0,79 microgramme/L (esa metolachlore)**
Substance(s) non conforme(s) : **esa metolachlore ; metolachlor noa 413173 ; oxaalachlore ; total des pesticides analysés**

FLUOR

A

Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **0,07 mg/L**
Valeur maxi : **0,09 mg/L**

CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE (CVM)

A

Les valeurs mesurées sont conformes à la limite de qualité (0,5 microgramme/L)

Élément d'origine industrielle, provenant d'une migration dans l'eau à partir de certaines conduites en PVC fabriquées avant 1980 ou, plus rarement, d'une contamination de la ressource. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **6**
Valeur moyenne : **0 microgramme/L**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **9**
Valeur moyenne : **32,8 °f**
Valeur maxi : **35,2 °f**

SODIUM

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **11,7 mg/L**
Valeur maxi : **16 mg/L**



ZONE DE DISTRIBUTION : CAH - OHLUNGEN

Conclusion sanitaire

2022

L'eau distribuée présente des concentrations en pesticides élevées, mais inférieures aux valeurs définies pour limiter les usages. Des actions destinées à améliorer sa qualité sont en cours (ou sont à mener). Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 20 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 312 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par 4 captages. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement d'élimination du fer, du manganèse chlorure de vinyle et de désinfection par chloration.

Votre réseau alimente 1253 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE HAGUENAU ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE HAGUENAU »

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ENTRETIEN



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU PRIVÉ



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

SÉCHERESSE



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 09/06/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

Indicateur global de qualité

C

A : Eau de bonne qualité

B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées

C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation

D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **17**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **9**
Valeur moyenne : **0,456 mg/L**
Valeur maxi : **0,9 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

C

Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **15**
Nombre de mesures : **438**
Conformité : **7 %**
Valeur maxi : **0,79 microgramme/L (esa metolachlore)**
Substance(s) non conforme(s) : **esa metolachlore ; metolachlor noa 413173 ; oxaalachlore ; total des pesticides analysés**

FLUOR

A

Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **0,07 mg/L**
Valeur maxi : **0,09 mg/L**

CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE (CVM)

A

Les valeurs mesurées sont conformes à la limite de qualité (0,5 microgramme/L)

Élément d'origine industrielle, provenant d'une migration dans l'eau à partir de certaines conduites en PVC fabriquées avant 1980 ou, plus rarement, d'une contamination de la ressource. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **6**
Valeur moyenne : **0 microgramme/L**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **9**
Valeur moyenne : **32,8 °f**
Valeur maxi : **35,2 °f**

SODIUM

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **11,7 mg/L**
Valeur maxi : **16 mg/L**



ZONE DE DISTRIBUTION : CAH - SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER

Conclusion sanitaire

2022

L'eau distribuée présente des concentrations en pesticides élevées, mais inférieures aux valeurs définies pour limiter les usages. Des actions destinées à améliorer sa qualité sont en cours (ou sont à mener). Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

C

- A : Eau de bonne qualité
- B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
- C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
- D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 25 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 312 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par 4 captages. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement d'élimination du fer, du manganèse chlorure de vinyle et de désinfection par chloration.

Votre réseau alimente 4942 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE HAGUENAU ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE HAGUENAU »

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ENTRETIEN



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU PRIVÉ



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

SÉCHERESSE



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 09/06/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **22**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **9**
Valeur moyenne : **0,456 mg/L**
Valeur maxi : **0,9 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

C

Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **16**
Nombre de mesures : **443**
Conformité : **6 %**
Valeur maxi : **0,79 microgramme/L (esa metolachlore)**
Substance(s) non conforme(s) : **esa metolachlore ; metolachlor noa 413173 ; oxaalachlore ; total des pesticides analysés**

FLUOR

A

Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **0,07 mg/L**
Valeur maxi : **0,09 mg/L**

CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE (CVM)

A

Les valeurs mesurées sont conformes à la limite de qualité (0,5 microgramme/L)

Élément d'origine industrielle, provenant d'une migration dans l'eau à partir de certaines conduites en PVC fabriquées avant 1980 ou, plus rarement, d'une contamination de la ressource. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **7**
Valeur moyenne : **0 microgramme/L**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **9**
Valeur moyenne : **32,8 °f**
Valeur maxi : **35,2 °f**

SODIUM

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **11,7 mg/L**
Valeur maxi : **16 mg/L**

Lettre d'information de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse



Édition mars 2023
CHIFFRES 2022

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

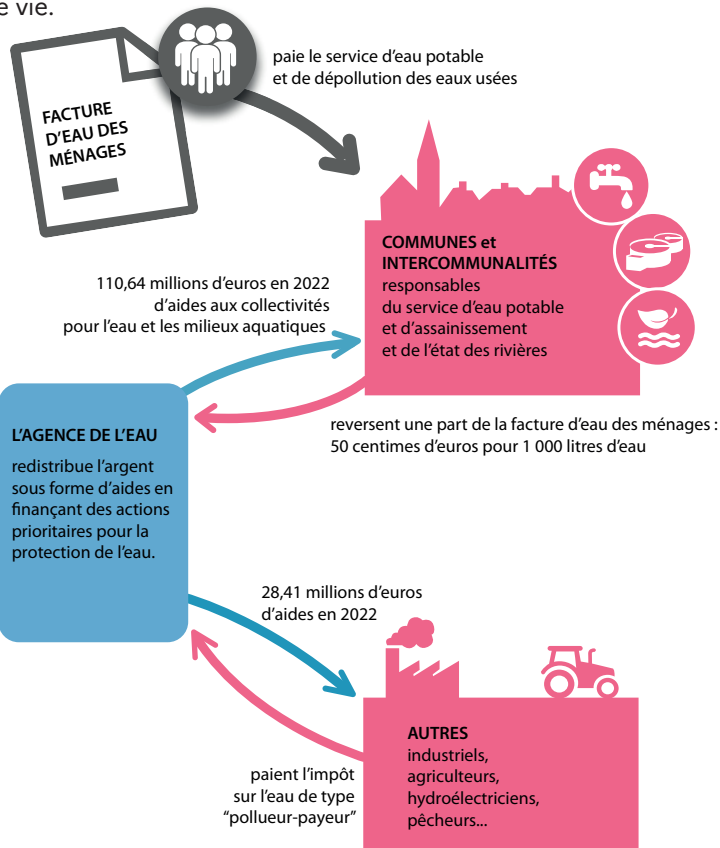
Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Rhin-Meuse est de 4,00 euros TTC par m³ (SISPEA - données agrégées disponibles - 2020).

www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA_video.mp4



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au **maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. **RPQS > des réponses à vos questions** : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2022 ?

En 2022, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 164,79 millions d'euros dont plus de 138 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2022 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Rhin-Meuse



0,06 €
de redevance de pollution payé par les éleveurs concernés



4,73 €
de redevance de pollution payés par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernés



74,50 € de redevance de pollution domestique payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)



4,77 € de redevance de pollutions diffuses payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits



100 €
de redevances émises par l'agence de l'eau en 2022



0,40 € de redevance pour la protection du milieu aquatique payé par les pêcheurs



0,15 €
de redevance de prélèvement payés par les irrigants



5,25 €
de redevance de prélèvement payés par les activités économiques



1,69 € de redevance cynégétique payé par les chasseurs



0,15 €
de redevance de prélèvement payés par les irrigants



5,25 €
de redevance de prélèvement payés par les activités économiques



8,44 €
de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2022 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2022) • source agence de l'eau Rhin-Meuse.



5,53 €
aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle



41,10 €
aux collectivités pour l'épuration et la gestion intégrée des eaux de pluie



9,21 €
pour lutter contre les pollutions diffuses et protéger les captages



100 €
d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2022



21,46 €
aux collectivités rurales et urbaines pour l'amélioration de la qualité du service d'eau potable, la gestion quantitative et les économies d'eau



16,23 €
principalement aux collectivités pour la préservation de la qualité et la richesse des milieux aquatiques



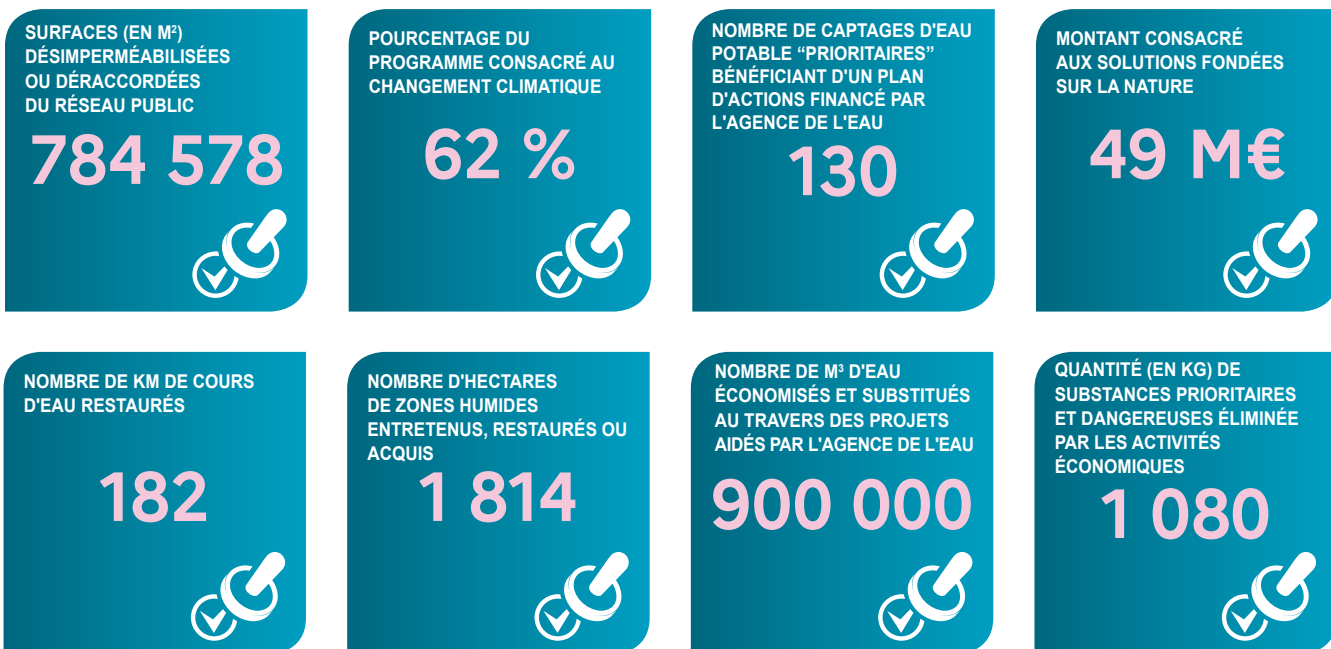
6,46 €
pour l'animation des politiques de l'eau, la sensibilisation aux enjeux de l'eau et la solidarité internationale

En 2022, près de 137,05 millions d'euros d'aides, soit 62 % des aides de l'agence de l'eau Rhin-Meuse, accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EN 2022

L'année 2022 marque la quatrième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2022...



CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Près de 62 % du programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse est consacré au changement climatique en 2022 :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

au travers des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Après les questions importantes et l'état des lieux, point de départ du diagnostic et des principaux enjeux du bassin, le Comité de bassin Rhin-Meuse a adopté à l'unanimité, le 18 mars 2022, le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.

Ce vote permet de continuer à construire ensemble l'avenir de notre cadre de vie.



>>> eau-rhin-meuse.fr > documents de planification

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN RHIN-MEUSE



Agence de l'eau Rhin-Meuse
Rozérieulles - BP 30019
57161 Moulins-lès-Metz cedex

Tél. 03 87 34 47 00
agence@eau-rhin-meuse.fr

Agence de l'eau Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km² (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km².

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin s'étend sur 32 000 km² (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,4 millions d'habitants, 8 départements et 3 230 communes.



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Suivez l'actualité     
de l'agence de l'eau Rhin-Meuse : eau-rhin-meuse.fr



Retrouvez toutes les ressources sur le site

<https://www.lesagencesdeleau.fr/comprendre-apprendre-agir-pour-leau>

Nouveaux podcasts

→ bit.ly/Podcasts-Eau

